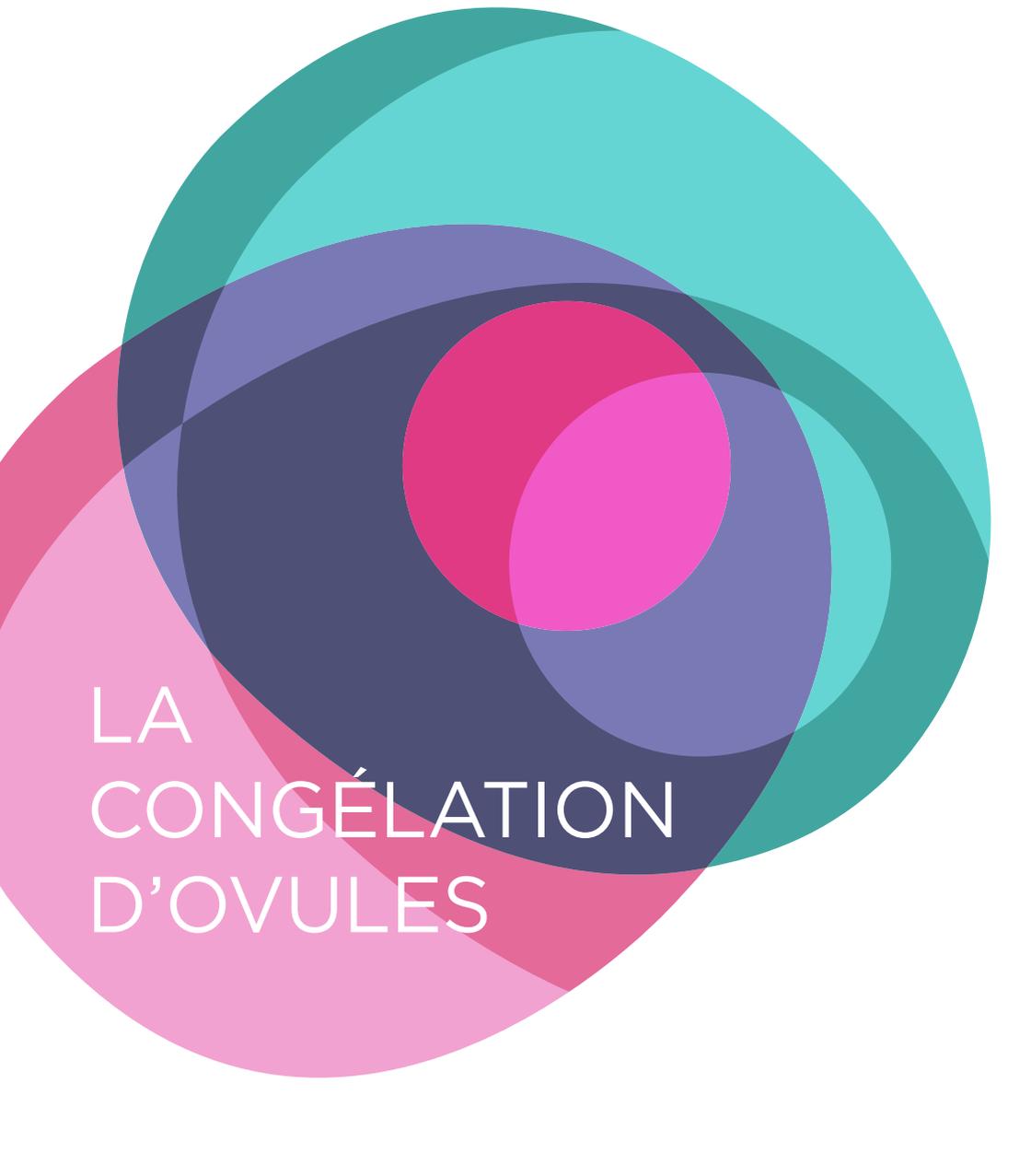




Ferti
Genève

Un centre d'excellence autour
de votre désir d'enfant



LA
CONGÉLATION
D'OVULES

La congélation d'ovules

De quoi s'agit-il ?

La congélation d'ovules est une technique de préservation de la fertilité. Elle consiste à stimuler les ovaires pour obtenir plusieurs ovules qui sont ensuite prélevés sous anesthésie et sous contrôle échographique. Les ovules recueillis sont plongés dans l'azote liquide à -196°C : c'est l'étape de vitrification, une technique de congélation très performante.

A qui s'adresse la congélation d'ovules ?

Cette procédure s'adresse aux femmes en âge de procréer qui ne sont pas en mesure d'envisager une grossesse dans l'immédiat ou qui présentent un risque accru d'infertilité (endométriose, baisse de la réserve ovarienne, maladie chronique, cancer).

Pourquoi congeler ses ovules ?

Cela reste un choix personnel. Il faut considérer cette option comme une chance supplémentaire de concevoir un enfant plus tard avec ses propres ovules. La majorité des femmes n'utiliseront jamais les ovules préservés car la grossesse surviendra naturellement ou qu'elles s'orienteront vers d'autres projets de vie.

Jusqu'à quel âge peut-on l'envisager ?

La congélation d'ovules semble apporter un bénéfice jusqu'à l'âge d'environ 37 ans. En effet, la fertilité et la réserve d'ovules diminuent progressivement avec l'âge et cette diminution s'accélère après 35 ans. Chez la femme, la fertilité est optimale entre 20 et 30 ans. Mais celle-ci peut souhaiter repousser la maternité à plus tard. Congeler des ovules quand ils sont encore suffisamment nombreux, jeunes et sains permet de limiter le risque d'infertilité et de fausse-couche lié à l'âge.

Combien de temps les ovules peuvent-ils rester congelés ?

Les ovules congelés sont conservés à très basse température dans de l'azote liquide, ce qui leur assure une parfaite stabilité pendant plusieurs années. La loi suisse sur la procréation médicalement assistée (LPMA) autorise la conservation des ovules congelés pendant 10 ans. La femme est propriétaire de ses ovules. Si elle le souhaite, elle peut en tout temps demander leur transfert dans un autre laboratoire ou mettre fin à leur conservation.

Comment obtient-on une grossesse avec des ovules congelés ?

Cela nécessite une fécondation in vitro avec injection intracytoplasmique de spermatozoïde (FIV-ICSI). Après réchauffement, un spermatozoïde du conjoint est introduit dans chaque ovule. En Suisse, tout couple désirant un enfant peut avoir recours à ce traitement s'il s'engage à reconnaître l'enfant qui en sera issu et paraît à même de l'élever jusqu'à sa majorité. Par contre, la LPMA n'autorise l'accès à un don de sperme pour réaliser la fécondation qu'aux couples mariés.

Y a-t-il une limite d'âge pour l'utilisation des ovules congelés ?

La femme peut les utiliser jusqu'à l'âge physiologique de la ménopause, qui intervient vers 50 ans. Il est cependant préférable de planifier une grossesse avant 45 ans en raison de la réduction des taux d'implantation et de l'augmentation des complications pour la mère et l'enfant.

La procédure est-elle remboursée par l'assurance maladie ?

La congélation d'ovules peut être remboursée par la LAMal chez les femmes de moins de 40 ans avant un traitement dit toxique pour les ovaires (par exemple une chimiothérapie). En cas de congélation par choix personnel, la procédure est à la charge de la patiente.



Vous souhaitez obtenir plus d'informations ?

Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour une rencontre.



www.fertigeneve.ch

Un partenariat public-privé en médecine de la fertilité